

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-04

La soussignée, donne avis public qu'à la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le mardi 3 septembre 2019 à 20h00, à la salle du Conseil, soit au 467 rue Deslandes, à Saint-Dominique, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à un garage isolé donc la marge latérale n'a pas été respectée au 1380, rue Principale (lot 2 211 368).

Le bâtiment visé a fait l'objet d'un permis de démolition délivré en 1981. Le bâtiment empiétait sur deux propriétés depuis le 11 juillet 1978. En vertu des articles 4.17.2 et 4.17.6 du règlement de zonage numéro 68, un bâtiment accessoire doit respecter une marge latérale minimale de 0,91 m ou moindre, si celui-ci à un mur extérieur d'une résistance au feu de 2 heures. Toutefois, le bâtiment se trouve actuellement à une distance de 0,57 m par rapport à la limite latérale.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 3 septembre 2019, à 20 h.

Christine Massé
Directrice générale